

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 104 arrête n° 104 du 27 janvier 1938, pris en Conseil d'administration :

n° 104

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 janvier 1938

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1938

Date du numéro
31 janvier 1938

TEXTE INTÉGRAL

Le bénéfice de l'entrepôt fictif est accordé à la Société française Mangili, transitaire à Djibouti.